



Mots. Les langages du politique

116 | 2018

Dire ou ne pas dire la « race » en France aujourd'hui

Philippe Juhem et Julie Sedel éd., *Agir par la parole. Porte-paroles et asymétries de l'espace public*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016

Claire Oger



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/mots/23108>

DOI : 10.4000/mots.23108

ISSN : 1960-6001

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 20 mars 2018

Pagination : 157-161

ISSN : 0243-6450

Référence électronique

Claire Oger, « Philippe Juhem et Julie Sedel éd., *Agir par la parole. Porte-paroles et asymétries de l'espace public* », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 116 | 2018, mis en ligne le 23 février 2018, consulté le 21 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/mots/23108> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mots.23108>

Ce document a été généré automatiquement le 21 janvier 2021.

© ENS Éditions

Philippe Juhem et Julie Sedel éd., *Agir par la parole. Porte-paroles et asymétries de l'espace public*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016

Claire Oger

RÉFÉRENCE

Philippe Juhem et Julie Sedel éd., *Agir par la parole. Porte-paroles et asymétries de l'espace public*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016

- 1 En se penchant sur les asymétries d'accès à l'espace public, l'ouvrage collectif dirigé par Philippe Juhem et Julie Sedel vient apporter une utile et précise contribution à la bibliographie imposante qui s'attache tant aux formes et aux enjeux de la communication des institutions publiques qu'à celle des collectifs engagés dans des actions de dénonciation : ce n'est pas le moindre mérite de l'ouvrage, en effet, que de s'intéresser à la figure du *porte-parole* dans tous ses états, y compris institutionnels, et non dans le seul cadre des mobilisations ou de l'action collective. La structure générale de l'ouvrage, très didactique, sépare même l'approche en deux versants : le premier est consacré au contrôle – ou aux tentatives de contrôle – de l'espace public, tel que visé ou tendanciellement opéré par les institutions et/ou les porte-paroles les plus stabilisés. Le second aborde la façon dont des collectifs moins institutionnalisés s'efforcent pour leur part d'accéder aux arènes du débat public. Nul simplisme au demeurant dans ce partage, mais bien une orientation très claire de l'ouvrage en faveur d'une thèse, formulée dès l'introduction générale, et qui forme le fil directeur de l'ouvrage : les acteurs qui « contribuent à incarner et objectiver les formes légitimes de l'autorité sociale et du savoir expert » (p. 16) sont en mesure d'infléchir de manière significative le cadrage des problèmes publics et de maintenir ainsi leur avantage dans la structuration asymétrique des arènes publiques.

- 2 L'introduction de la première partie précise cependant le propos et prend d'emblée ses distances avec toute surévaluation de cette dissymétrie, qui rendrait entièrement prévisible l'issue des débats publics ou biaiserait irrémédiablement leur déroulement. Le long chapitre théorique qui clôt cette partie, rédigé par P. Juhem, le confirme et laisse leur part aux émergences permises par un jeu politique mouvant : si les configurations discursives qui sous-tendent le débat public apparaissent comme largement institutionnalisées – par exemple lorsqu'on observe un ajustement réciproque entre les pratiques discursives des journalistes et la structuration antagonique du jeu politique (p. 103) –, le phénomène décrit ne compromet pas les chances d'acteurs plus contestataires de se faire entendre, mais les incite à se conformer aux contraintes de fonctionnement de la scène publique (p. 108), soumettant la production de leurs discours à des impératifs contraignants de convergence et de répétition, auxquels il faut ajouter souvent des modalités d'action originales. Ces contraintes se trouvent élargies pour les acteurs les plus institutionnalisés, qui disposent d'emblée d'un avantage dans la conduite des débats publics.
- 3 Inégale crédibilité (ou acceptabilité) des discours produits, maîtrise de la théâtralisation des débats conflictuels, capacité des prises de parole à s'ajuster à l'organisation des débats légitimes apparaissent ainsi directement liées au degré d'institutionnalisation des collectifs.
- 4 L'affirmation de cette thèse, qui conduit à retravailler ou à discuter la notion de « capital médiatique » (voir p. 32, 51, 116-117 et 218-221), récuse en tout cas efficacement les analyses par le « talent » individuel des porte-paroles (p. 11-12, 17, 112) ou les mérites personnels de tel ou tel leader (p. 109-111).
- 5 Les quatre autres chapitres de la première partie, précédant celui de P. Juhem, abordent le sujet à travers des contributions ancrées dans l'empirie, et par là très éclairantes : pour Jérémie Nollet, qui s'intéresse à l'accès des agents politiques aux médias lors de la crise de la « vache folle », la question doit être reformulée en termes « d'investissement dans le jeu politique orienté vers les médias » (p. 32) – investissement qui peut être concurrencé par d'autres stratégies politiques. À cette aune, la médiatisation apparaît pour les acteurs politiques les plus centraux (gouvernementaux notamment) à la fois comme une *ressource* et comme une *contrainte de rôle* (p. 38), mais l'implication varie également selon les secteurs de l'action publique (ampleur de la population concernée, existence d'arènes concurrentes et moins publicisées, etc.), ou les particularités des trajectoires politiques des agents (enjeux d'accès à des postes ou des mandats, etc.) bien plus qu'en fonction d'un « tempérament » de communicant (p. 51) qui serait inégalement partagé.
- 6 Nicolas Kaciac se penche quant à lui sur la dialectique entre la « discipline de parole » – instituée par les porte-paroles officiels des groupes institutionnalisés – et la mise en lumière par les journalistes des conflits internes et des antagonismes. La *discipline de parole*, définie comme l'ensemble des pratiques et des dispositifs qui tendent à organiser et harmoniser la production de discours et d'images par les organisations, révèle les enjeux de la maîtrise, par les états-majors institutionnels, de la mise en visibilité des activités, « positivement » à travers la production des éléments de langage, mais aussi « négativement » par l'évitement des scandales ou des fuites (p. 56). Or l'efficacité de ce contrôle tendanciel des productions médiatiques se trouve tantôt renforcée (p. 63) tantôt fragilisée (p. 65) par les contraintes propres à l'activité

journalistique (en vertu d'exigences parfois antagonistes de « crédibilité », polyphonie, proximité, fiabilité, etc.).

- 7 Caroline Frau envisage précisément la mobilisation des buralistes en 2008 sous l'angle de l'acceptabilité, pour les journalistes, du cadrage proposé par les communicants. Ainsi, si la montée en généralité (arguments de défense des libertés individuelles, ou de la convivialité) tentée par la Confédération des buralistes se solde par un échec, l'action isolée d'un buraliste menant une grève de la faim pourra être largement relayée et donner une crédibilité inattendue à l'argument de la « convivialité ». C'est donc moins le cadrage en lui-même qui est récusé par les journalistes que les stratégies des organisations soupçonnées de sacrifier « l'authenticité » (reconnue au buraliste isolé) à la « vénalité » (en l'espèce la défense des intérêts matériels d'une corporation).
- 8 Dans une autre contribution, Samir Hadj Belgacem analyse l'exemple de porte-paroles des classes populaires dans une ville de la banlieue parisienne. Sa problématique, qui déplace légèrement l'axe de l'ouvrage vers la question – un peu différente – de la représentation, fait apparaître les logiques d'éviction qui compromettent, pour un certain nombre d'éducateurs engagés dans la vie politique locale, l'accès à des mandats électifs. La relégation qui en résulte (sous la double forme de l'ethnisation et de la marginalisation dans les pratiques partisans) tend à faire apparaître le processus électif comme parachevant un « déni de reconnaissance » pour ces acteurs sociaux (p. 86).
- 9 Dans la deuxième partie, consacrée à la lutte pour l'accès aux arènes publiques, le chapitre rédigé par J. Sedel, qui peut être placé en regard de celui de S. H. Belgacem, s'intéresse au cas de deux porte-paroles d'habitants de grands ensembles d'habitat social en banlieue, fortement soumis, dans leurs relations avec les journalistes, à des formes d'imposition de problématique. Si le statut d'interlocuteur leur est reconnu (p. 140), celui-ci venant pallier l'absence de porte-parolat électoral (p. 138), ils se trouvent pris – en se prêtant aux logiques de narration journalistique – dans un double réseau de contraintes qui fragilise leur légitimité au regard des institutions comme des collectifs représentés.
- 10 Pour Stéphane Latté, le cas de la représentation des « victimes d'AZF » met au jour une autre tension en montrant comment, au rebours de la « grammaire traditionnelle de la critique publique » formulée par Dominique Cardon et Jean-Philippe Heurtin à la suite de Luc Boltanski (voir p. 152), le genre du témoignage individuel, largement valorisé dans un premier temps, peut répondre à une « exigence d'authenticité » et autorise l'expression de la subjectivité et de l'émotion. Ses règles entrent pourtant en contradiction avec les impératifs de discrétion et de dé-singularisation fortement intériorisés lors de la socialisation militante, interdisant aux agents les plus politisés le recours aux registres de l'effusion ou de la confiance. En résulte une difficulté à articuler la *cause* et le *témoignage* (p. 163), qui ne peut se trouver résolue ou dépassée que par la pratique – désormais largement répertoriée – d'associations qui coproduisent, mettent en série et articulent des témoignages individuels de manière à orchestrer non seulement leur mise en visibilité mais aussi leur portée critique.
- 11 La campagne de dénonciation des « bombes à sous-munition » menée par Handicap International, étudiée par Hélène Dufournet, illustre une intéressante situation de monopole occupée par l'association ; la façon dont les autorités publiques se trouvent réduites au silence médiatique produit – en regard de la première partie de l'ouvrage – une figure en quelque sorte inversée. L'événementialisation réussie (la Pyramide de

chaussures), le soin apporté aux désignations et aux slogans (« bombes » préféré à « armes ») figurent parmi les ingrédients d'un succès qui n'oppose pas toujours frontalement campagne de sensibilisation et plaidoyer (l'une dégageant des marges de manœuvre pour l'autre), mais qui les place clairement en tension (les stratégies de scandalisation et les postures de négociation s'avérant difficilement compatibles¹).

- 12 Enfin, la contribution de Francis Sanseigne s'appuie sur des catégories empruntées à Erving Goffman pour analyser l'émergence d'un porte-parolat de la cause contraceptive en France en 1955 : le rapprochement entre médias et entrepreneurs de cause passe par des trajectoires personnelles qui illustrent la formation d'une *équipe* mobilisant principalement Benjamin Weil-Hallé, déjà doté d'un fort prestige scientifique et moral, doublé d'un important réseau social et politique, et son épouse, la jeune gynécologue Marie-Andrée Lagroua Weil-Hallé, promue d'abord ambassadrice de la cause, sans succès, auprès de la profession. S'y ajoutent des personnalités à la fois politiques et médiatiques comme Emmanuel d'Astier de la Vigerie, directeur du journal *Libération* mais aussi député et dirigeant de l'Union progressiste (à laquelle appartient aussi le premier). Et c'est le travail de coordination, sur scène et dans les coulisses, entre ces protagonistes et d'autres acteurs plus secondaires, qui s'avère décisif pour « l'apparition publique de la contraception en tant que cause » (p. 191).
- 13 Ce n'est ni dans la cohérence de l'ouvrage, impeccablement assurée par les textes théoriques et le cadrage d'ensemble, ni dans la richesse et la qualité des chapitres que l'on trouvera matière à discussion avec les coordinateurs ou avec les auteurs. L'entreprise scientifique et éditoriale, clairement centrée sur les asymétries d'accès et de fonctionnement de l'espace public, est ainsi parfaitement conforme au sous-titre de l'ouvrage, plus précis comme souvent que le titre lui-même.
- 14 À ce propos, on notera que l'écho produit par ce dernier au titre de John Langshaw Austin, *Quand dire, c'est faire* (*How to do things with words*, 1962), est peut-être involontaire tant les thèses de la pragmatique sont absentes ici de la réflexion, à deux égards au moins : manifestement attachés au caractère empirique qui sous-tend les recherches présentées, les auteurs et coordinateurs pourraient bien récuser les apports d'une philosophie du langage ancrée dans l'analyse d'actes de parole supposés ; mais on pourra ajouter avec davantage de regrets que c'est la question du discours qui se trouve plus généralement éludée. Si quelques contributions lui accordent une part non négligeable, le projet d'ensemble est le plus souvent structuré autour d'une opposition entre ancrages sociologiques (fort bien étudiés) et un « talent rhétorique » dont les auteurs récuse avec raison la pertinence. Doit-on pour autant considérer que la composante discursive de la vie sociale puisse se résoudre dans les plis d'un « talent » oratoire, à la fois réducteur et mythifié ? Ferment – souvent naturel ou inné, généralement individuel et presque toujours sacralisé – de la création ou du succès, le « talent » peine en effet à rendre compte des régularités lexicales, syntaxiques ou compositionnelles qui sous-tendent le discours légitime, qui contribuent à produire la cohésion des groupes sociaux, participent à la circulation des phraséologies, autorisent ou traduisent le partage des idéologies. Quant à la qualification de « rhétorique », ne s'appuie-t-elle pas bien souvent sur des conceptions ornementales du langage qui doivent peu à la « nouvelle rhétorique » et à ses prolongements contemporains dans les études argumentatives ? Cet effacement de l'analyse du discours et de la sociolinguistique est perceptible dans la référence finale et un peu inattendue à Roger Chartier (p. 216) qui, soulignant après bien d'autres la dimension socialement située des

ressources discursives, est loin d'être le seul à pouvoir prémunir contre un « fétichisme du discours ».

- 15 Il est vrai qu'il n'entre pas dans le projet de cet ouvrage d'aborder cette question – non plus d'ailleurs que d'autres, sûrement plus proches et familières des coordinateurs, comme celle de la construction des problèmes publics, qui fait l'objet de peu de références même si elle double souvent de manière invisible les problématiques adoptées.
 - 16 Quoi qu'il en soit, on ne peut manquer de formuler pour finir le souhait que s'opère enfin de manière plus approfondie la convergence entre les analyses du discours et la sociologie politique : cette hybridation théorique et méthodologique, chère aux lecteurs et lectrices de *Mots. Les langages du politique*, peine encore à trouver l'espace scientifique, institutionnel ou éditorial où se déployer pleinement. Ce serait l'occasion de mettre en évidence la manière dont le discours, tel que défini par les analystes du discours, est précisément inséparable des dynamiques d'institutionnalisation (des collectifs, des genres discursifs, des locuteurs, etc.) analysées et décrites dans cet ouvrage.
-

NOTES

1. Sur ce point, on pourra rapprocher cette contribution du dossier « Politiques du plaidoyer », coordonné par Étienne Ollion dans le n° 67 de la revue *Critique internationale* (2015).

AUTEURS

CLAIRE OGER

Université Paris-Est-Créteil, Céditec